Département du Finistère — 4e Circonscription

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 18 Novembre 1962

Electrices, Electeurs,

Le 28 Octobre 1962, peut être d'ores et déjà considéré comme une date historique. Ce jour marque de façon irrémédiable la déroute des comités de partis et des partis eux-mêmes puisque négligeant leurs consignes, le Pays a répondu favorablement à la question posée par le Général de GAULLE.

Au nom de qui ces dirigeants de partis vont-ils oser parler désormais ? Au nom de leurs électeurs ? Sûrement pas : la preuve vient d'en être administrée de façon cinglante. Les électeurs ont prouvé leur indépendance à l'égard des mots d'ordre partisans.

Vous garderez cette indépendance le 18 Novembre lorsqu'il s'agira de choisir votre représentant à l'Assemblée Nationale. Il importe en effet de considérer que le vote du 18 Novembre n'est que le prolongement logique du vote du 28 Octobre et qu'il serait dangereux d'envoyer siéger des Députés inféodés à des partis qui, en répondant "NON" ont voulu empêcher une réforme constitutionnelle essentielle et poursuivent leur action d'opposition systématique. Ces partis vont essayer de prendre leur revanche contre de GAULLE en se coalisant pour envoyer à la Chambre une majorité hostile au Chef de l'Etat.

Le résultat, s'ils y parvenaient, en serait un conflit qui pourrait aboutir à la dislocation de l'Etat, but recherché par les extrémistes de droite comme de gauche. Ainsi serait annihilé le bienfait du référendum du 28 Octobre.

Au contraire, en votant pour les candidats qui ont clairement pris position pour le "OUI", vous restez dans la droite ligne de votre action.

Le bilan des années passées est positif. Le redressement financier et monétaire est indiscuté. Il vaut à la France, dans le monde entier, l'admiration et l'étonnement des nations qui naguère nous faisaient dédaigneusement l'aumône.

Ce redressement a permis aux Finances Publiques une aisance dont nos communes et départements bénéficient.

Libérée du souci Africain, la France doit se retourner **vers l'Europe**. Nous sommes convaincus que notre avenir est lié à l'avenir de l'Europe, une et fraternelle. Nous savons aussi que nous n'avons pas le droit d'échouer. Si tous sont désormais persuadés de cette vérité, il semble qu'il y ait encore des divergences sur les moyens de l'atteindre. Nous nous rallions à la méthode la plus simple, la plus sûre : celle qui a déjà fait ses preuves par le Marché Commun, par l'Euratom et qui devra trouver son accomplissement dans l'Europe Politique.

Dans l'immédiat, il faut obtenir l'adhésion de l'Angleterre au Marché Commun : pour nous Bretons, cela serait la condition d'une expansion économique, agricole et commerciale, sans précédent.

Cette expansion a été amorcée par la Ve République qui a plus fait pour notre région qu'aucune autre République.

La politique agricole, qui fut la préoccupation majeure des dernières années, a effectué un bond en avant par le vote de la Loi d'Orientation en 1960, puis le vote de la Loi Complémentaire en 1962. Les résultats, tant au point de vue économique (Structure des exploitations, organisation des marchés) qu'au point de vue social (Sécurité Sociale, retraite des vieux Travailleurs), qu'au point de vue juridique (SAFER, Loi sur les cumuls), qu'au point de vue scolaire (Enseignement Agricole), vont provoquer la transformation voulue si ardemment par la Profession, afin d'obtenir la PARITÉ.

L'organisation efficace des Marchés Agricoles pour garantir les prix, les débouchés et faire face aux obligations du Marché Commun doit être poursuivie.

Nous continuerons à appuyer de tous nos votes, comme par le passé, cette politique favorable au monde rural.

Expansion économique. Développement régional :

L'expansion économique que permet l'état florissant des finances publiques, devra être basé sur la création de Zones industrielles dans les principaux centres (SAINT-POL, MORLAIX), avec pour principale activité la transformation des produits du sol et de l'élevage.

Le vote de la loi-programme pour la Bretagne - promis par le Gouvernement - doit venir en discussion, dès la prochaine session parlementaire. Son exécution permettra la pleine mise en valeur de notre province.

Il faut arriver à obtenir la suppression totale des abattements de zones de salaire qui constituent un obstacle à l'expansion économique du Département.

Cet essor économique nouveau doit être étayé par la mise en valeur de nos ressources traditionnelles : agriculture, pêche, ostréiculture, artisanat, tourisme, nautisme.

Réforme fiscale :

La pression fiscale a été réduite parce qu'une politique de réforme fiscale a été poursuivie avec continuité pendant plusieurs années. Cette politique a été marquée par :

- la réforme de l'impôt sur le revenu, caractérisée par des réductions du taux de la taxe proportionnelle.
- la suppression, en deux étapes (1962 et 1963) du décime institué en 1956.
- l'allègement très sensible des droits de succession.

Ces différentes mesures ont entraîné un allégement de :

0,34	milliards de	NF	en 1960
1,47	—	—	en 1961
2,17	—	—	en 1962
3,19	—	—	en 1963

C'est dire que l'expansion économique et la saine gestion des finances publiques ont permis d'affecter une partie des ressources à l'allègement de la fiscalité.

Mais une **véritable réforme fiscale** devra comporter une révision révolutionnaire des bases d'impositions (Impôt sur l'Energie par exemple). Une loi a été déposée en ce sens et est actuellement à l'étude devant les commissions.

La **taxe locale** devra être transformée pour ne plus être une charge ajoutée au travail des commerçants.

Notre politique scolaire s'inspirera de la nécessité de donner à l'enseignement public, primaire, secondaire, supérieur et technique, aux enseignements agricole et professionnel les moyens de donner à la Nation les Cadres indispensables à une nation moderne.

Elle s'inspirera aussi de la volonté de permettre aux familles le libre choix des établissements publics ou privés en poursuivant l'action commencée par la Loi de 1952, puis la Loi du 31 Décembre 1959.

Notre politique sociale et notre politique en faveur de la jeunesse, amorcée par le vote de la Loi d'équipement sportif, de la Loi d'équipement sanitaire et social et des textes sur la Promotion Sociale doit assurer à la famille, aux retraités et à tous ceux qui, pour des raisons physiques, ne peuvent plus travailler, le bien-être d'une condition humaine décente.

Cette fois encore, comme le 28 Octobre, vous voterez :

- Pour une République rénovée, agissante, respectée ;

- Pour une France rajeunie, plus prospère, plus généreuse ;

- Pour ceux enfin qui, avec le Général de Gaulle, n'ont qu'une ambition et qu'un but : le Salut de la République et de la France dans l'Unité, dans la Fraternité et dans la Paix !

Docteur Jean LE DUC

Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 39/45 - Médaille de la Résistance - Médaille des Evadés

Maire de Morlaix — Conseiller Général
Président de la Commission Départementale
Président de la Commission des Finances du Conseil Général

Vu : Le candidat

Imp. A. Jossier-Hamon